



Agreste Massif des Vosges

Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
de Lorraine, Alsace et Franche-Comté



JUIN 2013

MASSIF DES VOSGES



L'AGRICULTURE

DU

MASSIF

DES

VOSGES

Datar
Massif des Vosges

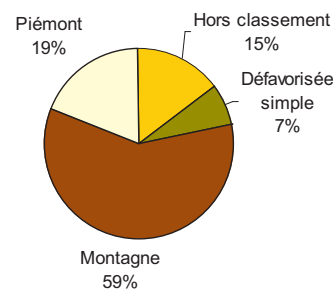
COMMISSARIAT À L'AMÉNAGEMENT
DU MASSIF DES VOSGES

Présentation du massif des Vosges

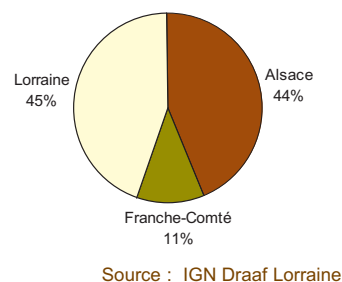
Le massif des Vosges est défini par la loi 85-30 du 9 janvier 1985 et le périmètre est précisé par le décret 2004-69 du 16 janvier 2004. La zone de montagne au sens strict, est constituée de communes situées à une altitude plus élevée ou avec des terrains en forte pente. L'agriculture est donc plus difficile dans cette zone. A cette zone de montagne, soit 59 % du territoire, ont été associées les zones immédiatement contiguës et qui forment avec elle une identité géographique, économique et sociale. L'ensemble forme la zone de massif.

Le massif des Vosges, avec 736 000 ha, s'étend sur 3 régions et 7 départements. Il est marqué par un gradient de relief croissant du nord (maximum de 600 m) au sud (Grand ballon à 1424 m) et de l'ouest à l'est, avec une pente plus forte côté alsacien. Au final, la zone montagneuse se situe au centre, avec de chaque côté des zones vallonnées qu'on qualifie de piémont. Les températures suivent l'évolution du relief avec une moyenne annuelle de 6 à 8 degrés au centre du massif, et 10 degrés en zone de piémont. Le développement de l'agriculture suit tout naturellement ces contraintes naturelles.

Répartition de la surface du massif selon la zone



Répartition de la surface du massif entre les régions



Résumé

Le massif des Vosges se caractérise par une surface forestière importante qui limite fortement l'activité agricole, notamment au centre du massif. Les zones de piémont, en limite avec la plaine, sont plus tournées vers l'agriculture ou vers la viticulture côté alsacien.

L'élevage est très présent dans le territoire. Bovins et surtout vaches laitières sont fréquents dans le paysage, notamment dans le cœur du massif. On retrouve dans ce secteur l'essentiel de l'effectif de la race vosgienne même si cela ne représente qu'une faible part des vaches présentes. Comme dans les régions de l'est, l'élevage laitier diminue au profit des cultures mais la taille des troupeaux, plus petite dans le massif, est compensée par une vente directe de produits laitiers, notamment sur la partie alsacienne.

En raison de l'altitude, le maïs est rare et les prairies sont la source essentielle de nourriture pour les bovins.

Comme ailleurs, le nombre d'emplois agricoles diminue même si cette baisse y est moins importante. La pluriactivité est toujours plus présente en zone de massif, source de revenu pour les petites structures.

Ce contexte a permis jusqu'à ce jour un renouvellement des générations mais la succession sera problématique à l'avenir.

Les activités de diversification sont également très présentes sur le massif avec notamment un hébergement touristique et une vente directe très développés.

Guide lecture

Sauf précision, à chaque fois, le terme massif représente la zone du massif des Vosges située en Alsace, Franche-Comté, Lorraine, et le terme hors zone massif, le territoire de ces 3 régions n'appartenant pas au massif.

LES AGRICULTEURS DU MASSIF

Une activité agricole moins importante en zone de massif :

Pour mesurer le poids de l'activité agricole dans nos régions, on répartit assez souvent la surface du territoire en 3 postes : la superficie agricole utilisée (SAU), les espaces forestiers ou naturels et les surfaces artificialisées. L'agriculture met en valeur, en moyenne, entre 40 et 50 % du territoire.

Sur l'ensemble du massif des Vosges, la SAU agricole représente seulement 18 % de la surface du territoire compte tenu de l'emprise de la forêt, notamment au centre du massif. Les autres massifs montagneux français ont une activité agricole plus importante. L'agriculture est plus présente dans les zones de piémont où le taux de SAU est proche des régions limitrophes. A l'intérieur du massif, on distin-

gue quelques zones agricoles : vallée de Lapoutroie (68), plateau de Corcieux (88). A travers les données du recensement agricole, on ne note pas de déprise agricole depuis 1988 : la SAU se maintient globalement même si la situation peut être différente selon les secteurs : perte entre Bitche et Saverne, vers Saint-Dié, entre Remiremont et Munster et la partie située en Haute-Saône.

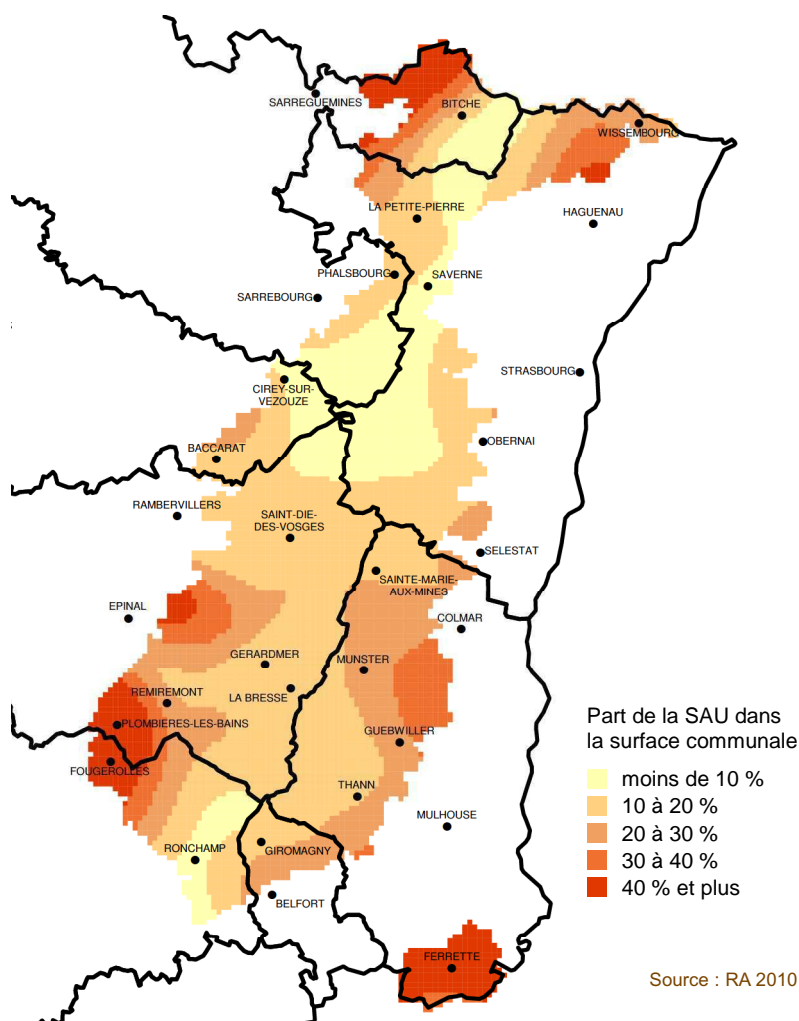
Avec une population de 607 340 habitants, le massif des Vosges se caractérise par une densité forte (82 hab par km²) par rapport aux autres massifs, avec une urbanisation importante en fond de vallée, notamment côté alsacien, et donc une concurrence forte avec l'agriculture. Une analyse plus fine serait nécessaire pour différencier la part des surfaces qui s'urbanisent de celles qui se boisent.

Les mesures agrienvironnementales sont aussi un élément qui favorisent le maintien de la SAU.

Structures d'exploitation : des différences entre un coeur de massif homogène et des exploitations viticoles en Alsace

Le nombre d'exploitations a diminué de 23 % sur le massif entre 2000 et 2010. Dans chacune des 3 régions, la baisse dans la zone massif suit celle de la partie hors massif : un taux plus faible en Alsace, avec 20 %, plus élevé en Lorraine et Franche-Comté autour de 25 %. Comme ailleurs, ce sont surtout les petites exploitations qui disparaissent le plus.

Communes du massif vosgien selon la part de la SAU dans la surface totale de la commune



Evolution du nombre d'exploitations selon la taille

| Superficie agricole utilisée (tranche) | 2010 | 2010/2000 |
|---|--------------|---------------|
| Moins de 20 hectares (ha) y compris SAU | 4 226 | - 27 % |
| De 20 à moins de 50 ha | 697 | - 22 % |
| De 50 à moins de 100 ha | 585 | - 9 % |
| De 100 à moins de 200 ha | 279 | + 27 % |
| 200 ha ou plus | 49 | + 145 % |
| Ensemble | 5 836 | - 23 % |

Source : RA 2010/2000

Avec une surface moyenne de 22 ha, les exploitations ont une taille plus petite sur le massif que dans les régions voisines. La différence est cependant moins marquée sur la zone alsacienne pour 2 raisons : la SAU moyenne en Alsace est déjà plus faible et d'autre part, de nombreuses exploitations du massif sont en zone viticole, côté Alsace donc avec une SAU plus petite.

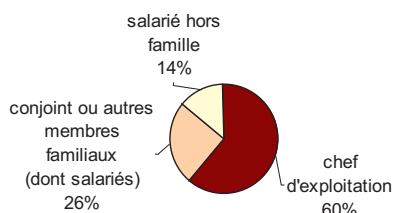
La SAU moyenne des exploitations du massif est au final deux fois plus importante sur la partie lorraine et franc-comtoise (environ 32 ha) qu'en Alsace.

Si on exclut les exploitations viticoles, le massif devient assez homogène en terme de taille des exploitations (de l'ordre de 30 ha) quelle que soit la région.

Un emploi agricole aux caractéristiques habituelles même si la pluriactivité reste plus importante pour les petites structures

Comptabilisée en unités de travail annuel (UTA), l'activité agricole représente sur le massif l'équivalent de 8 000 personnes (sans les saisonniers), soit 3 % de la population active. Comme ailleurs, le nombre d'emplois diminue en agriculture. Cette baisse du nombre de travailleurs (-12 %) est cependant moins importante que celle constatée pour les secteurs hors massif, côté lorrain et franc-comtois. Elle peut être en lien avec le développement d'activités de transformation plus important dans le massif. Chefs d'exploitation et coexploitants assurent une part importante de la force de travail. Les salariés permanents, avec 1 120 personnes, soit 14 % de la main-d'œuvre, sont présents dans les mêmes proportions que dans les zones hors massif.

Répartition du temps de travail (UTA temps partiel ou complet) de la main-d'œuvre permanente

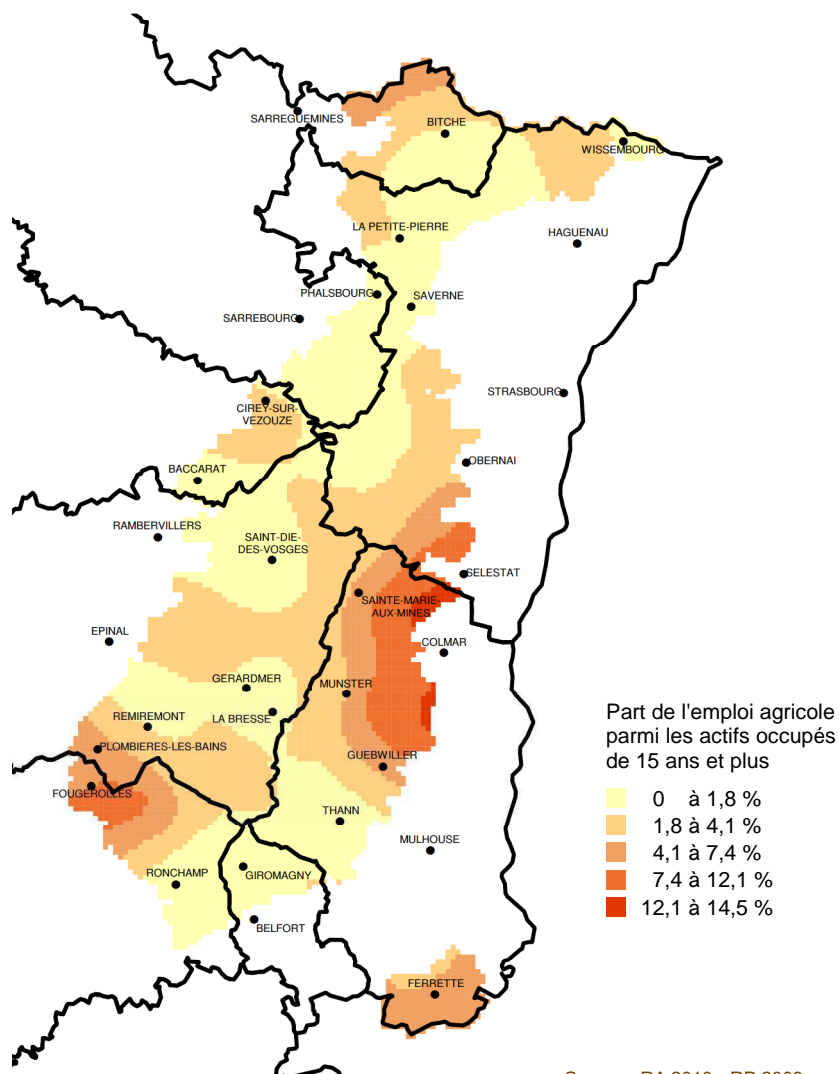


Source : RA 2010

La pluriactivité intéresse un tiers des chefs d'exploitation, le massif des Vosges comme celui des Alpes du Nord ayant un taux nettement plus élevé que les autres massifs. Elle se situe au même niveau depuis 1988.

Cette moyenne cache des situations régionales contrastées. Sur la zone lorraine et franc-comtoise du massif, la pluriactivité est plus importante que dans l'ensemble de ces 2 régions. Cette situation est due à la présence plus importante d'exploitations de taille réduite où une autre activité complète le revenu. Le phénomène est inverse en Alsace compte tenu de l'importance de la pluriactivité dans cette région même en plaine.

Communes du massif vosgien selon la part de l'emploi agricole parmi la population active (actifs occupés de 15 ans et plus)



Source : RA 2010 - RP 2009

Le travail des conjoints sur l'exploitation est légèrement plus fréquent : 47 % des exploitants ont un conjoint actif sur la ferme au lieu de 40 % hors massif. Cependant, la proportion de conjoints sans statut officiel reste plus élevée que dans les zones hors massif (26 % au lieu de 18 %), signe d'une professionnalisation moins poussée. On peut avancer deux raisons : une diversification des activités nécessitant plus de main-d'œuvre, et les difficultés à trouver un emploi. Avec un taux de 31 % de chefs d'exploitation sans conjoint, le taux de célibataire est aussi réduit qu'ailleurs ce qui montre que la montagne n'est pas un handicap à l'implantation des familles.

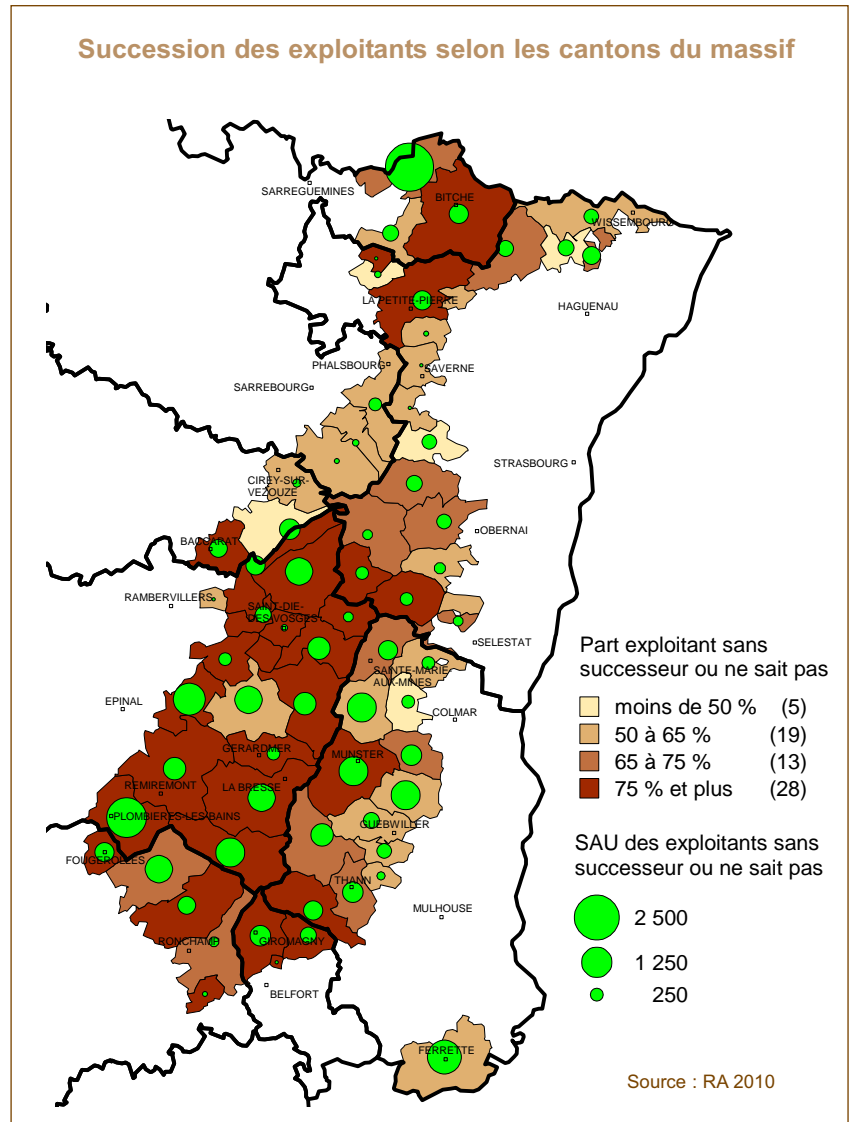
Pourcentage d'exploitations selon la pluriactivité

| REGION | Zone | |
|----------------------|-------------|-------------|
| | Massif | Hors massif |
| Lorraine | 32 % | 26 % |
| Alsace | 36 % | 55 % |
| Franche-Comté | 30 % | 20 % |
| Total Général | 34 % | 32 % |

Source : RA 2010

Une installation des jeunes sans problème à ce jour mais une succession problématique à l'avenir

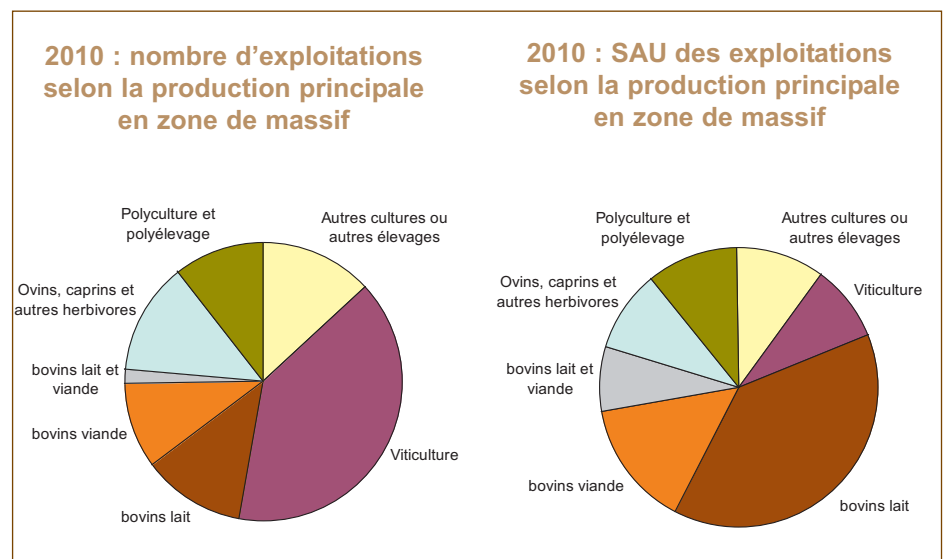
Avec un âge moyen de 50 ans, les chefs d'exploitation sur le massif ont le même âge que l'ensemble des agriculteurs. La question de la succession se pose comme partout. Pour les plus de 50 ans, le taux d'agriculteurs sans successeur (ne sait pas ou sans personne pour reprendre) est cependant plus élevé sur le massif (67 %) que hors massif (63 %). La situation est inquiétante au coeur du massif, en zone de montagne, avec un taux supérieur à 75 %. Dans les zones de piémont, excepté le secteur de Bitche, la situation est comparable aux zones hors massif ou dans les vallées. Au niveau des aides à l'installation, le taux d'installation aidée (1 exploitant sur 2) est habituel. La montagne n'est pas un handicap pour bénéficier des aides. Le piémont viticole a été exclu de cette analyse car de nombreux viticulteurs ne bénéficient pas de la dotation aux jeunes agriculteurs (seuil de revenu, pluriactivité importante).



LES PRODUCTIONS

Une surface agricole occupée par les herbivores, mais un nombre important d'exploitations viticoles dans le piémont

L'ensemble des élevages valorise 80 % de la SAU du massif. Les producteurs laitiers spécialisés, même s'ils ne sont pas les plus importants en nombre, exploitent 40 % des surfaces. Les 680 élevages laitiers situés en zone de massif valorisent en moyenne 72 hectares de SAU. Si leur nombre a fortement décru en dix ans, la surface valorisée n'a baissé que de 8 % pendant la même période.



Source : RA 2010

Les autres élevages herbivores notamment ceux de bovins destinés à la viande, les élevages mixtes (lait-viande) ou les producteurs associant polyculture et poly-élevage complètent le dispositif.

Près de 40 % des exploitations du massif vosgien possèdent une orientation dominante viticole. Cependant, cette production se situe dans le piémont alsacien, à la lisière de la forêt.

Plus particulièrement composée de petites exploitations et liées à des structures plus modestes, la viticulture ne représente cependant que 9 % de la SAU valorisée par les exploitations du massif. Entre 2000 et 2010, la surface du vignoble du massif est quasiment stable mais avec une baisse de 19 % du nombre de viticulteurs, la production se concentre davantage.

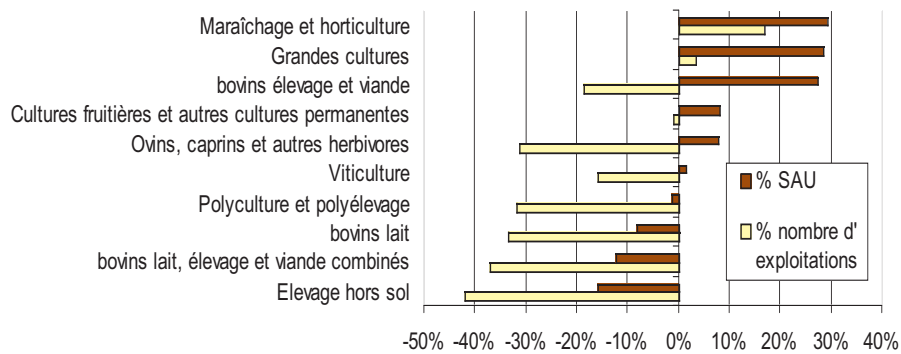
Un nombre d'exploitations en baisse mais une production qui se maintient

Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations baisse dans la plupart des productions. Cependant l'agrandissement des exploitations et une meilleure productivité compensent cette diminution. Ainsi, la concentration des élevages laitiers (- 30% en nombre) s'est accompagnée d'une progression de 9 % du quota entre 2000 et 2010.

L'effectif de vaches nourrices est aussi quasiment stable sur la même période : la baisse de 1 % est due à la diminution constatée sur la zone massif de la Franche-Comté. Cette stabilité des effectifs et donc de la production de viande, se retrouve également dans les principales zones d'élevage hors massif.

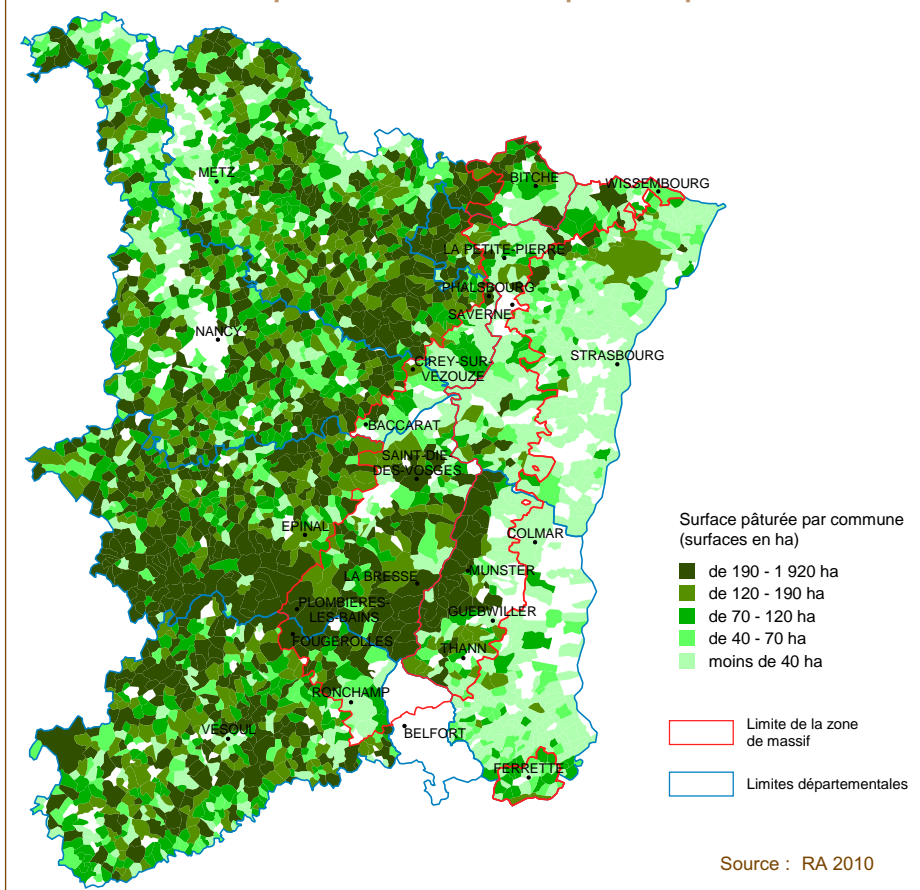
A l'opposé, les orientations maraîchage, horticulture et cultures fruitières se développent en zone de massif en Lorraine contrairement aux autres régions. Les surfaces restent toutefois modestes puisque dans cette région, les exploitations spécialisées représentent 8 ha de légumes et 41 ha de fruits.

Evolution de l'orientation des exploitations (OTEX) entre 2000 et 2010 dans la zone de massif



Source : RA 2000 RA 2010

Importance des surfaces pâturées par commune



Une surface fourragère importante dans le massif vosgien

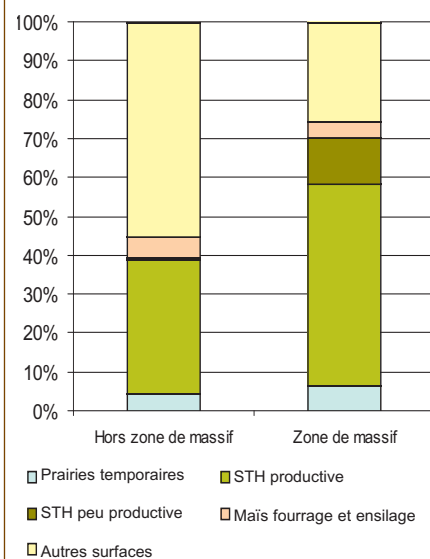
En raison de la présence importante de l'élevage, la surface fourragère représente les trois quarts de la SAU dans les Vosges au lieu de 45 % de la SAU hors massif en zone de plaine.

La composition de cette surface fourragère du massif des Vosges, avec une prépondérance de l'herbe, se rapproche de celle du Jura. Dans ces deux massifs, la

part de surface en herbe peu productive est bien plus faible que dans les massifs du sud.

Quand au type de récolte (pâture ou fâche), on ne note pas de différence par rapport à la zone hors massif, avec plus des 2/3 de la surface pâturée. Par contre, compte tenu de l'altitude, la part de surface en maïs ensilage dans la surface fourragère n'est que de 5 % dans le massif (12 % hors massif).

Répartition de la SAU en 2010



Source : RA 2010

Un élevage bovin prépondérant et surtout laitier

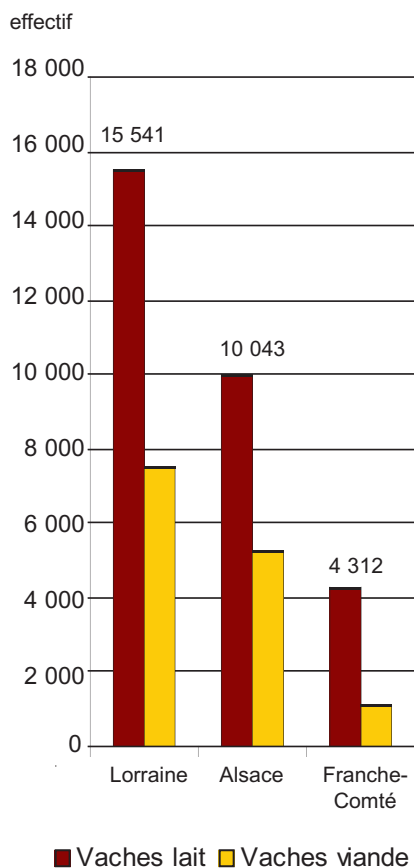
Au sein du massif vosgien, le nombre d'exploitations ayant des vaches laitières ou des allaitantes est identique, soit environ mille exploitations dans chaque cas. Cependant, les troupeaux destinés à la viande étant plus petits, au final, près de 70 % des vaches sont destinées à la production laitière dans le massif des Vosges contrairement aux autres massifs de montagne plus destinés aux races à viande.

Plus globalement, 110 200 bovins sont élevés en zone de massif contre 964 100 en dehors de la zone ce qui représente une densité double de bovins à l'hectare agricole en zone de massif.

L'engraissement d'animaux pour la production de viande est réduit compte tenu de la difficulté à cultiver du maïs.

Au sein du massif, plus de la moitié des vaches à viande ou laitière est située en Lorraine avec des troupeaux plus conséquents que dans les autres régions.

Importance du cheptel bovin en zone de massif en fonction de leur région d'appartenance



Source : RA 2010

Des élevages laitiers plus petits et plus associés à la vente directe

Quel que soit le secteur, le massif des Vosges abrite des élevages plus petits que dans la plaine d'Alsace ou le plateau Lorrain : le nombre de vaches laitières est en moyenne de 33 vaches et celui de vaches allaitantes de 13. Cet effectif est plus faible que dans les autres massifs français et bien inférieur au nombre de vaches par troupeau hors zone de massif (plus de 50 laitières et 30 allaitantes en moyenne).

En effet, les petits troupeaux de moins de 25 vaches représentent 42 % des élevages dans le massif vosgien contre seulement 13 % en dehors de cette zone. A l'opposé, les 236 cheptels de 100 vaches et plus hors zone de massif représentent 14 % de l'effectif alors qu'en zone de massif le nombre de cheptels de cette taille est très réduit et concerne 7 % des vaches laitières.

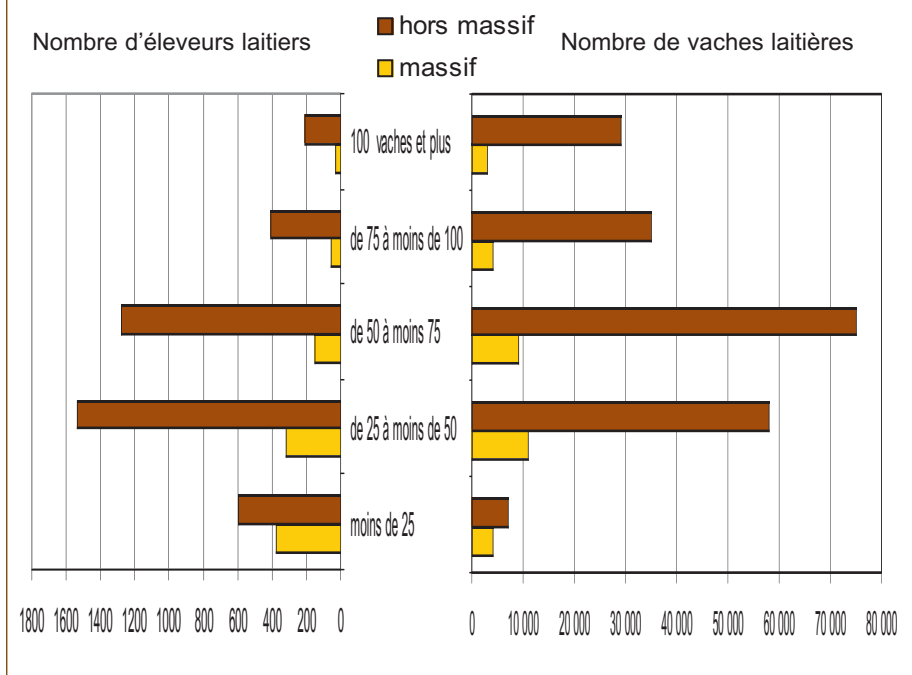
Ce décalage se retrouve aussi dans l'importance des références laitières par exploitation. Les élevages laitiers valorisent 220 600 litres de quota par exploitation en zone de massif. Cette moyenne s'élève à 355 000 litres par élevage hors zone de massif.

La vente directe de lait représente à peine 5 % de la totalité du lait produit sur le massif. Le massif alsacien se distingue toutefois en ayant 15 % du lait produit commercialisé en vente directe, grâce à une transformation et une vente en circuit court plus significative.

A elle seule, cette région compte 154 éleveurs sur les 234 qui déclarent une référence en vente directe et représente trois quarts du quota de vente directe de la zone massif.

D'autre part, dans le massif vosgien, les exploitations pratiquant la vente de produits laitiers transforment un litrage plus important qu'en plaine : la moyenne de quota vente directe par exploitation est de 53 300 litres en zone de massif au lieu de 33 700 litres hors massif.

La structure du cheptel laitier en fonction de leur zone d'appartenance



Source : RA 2010

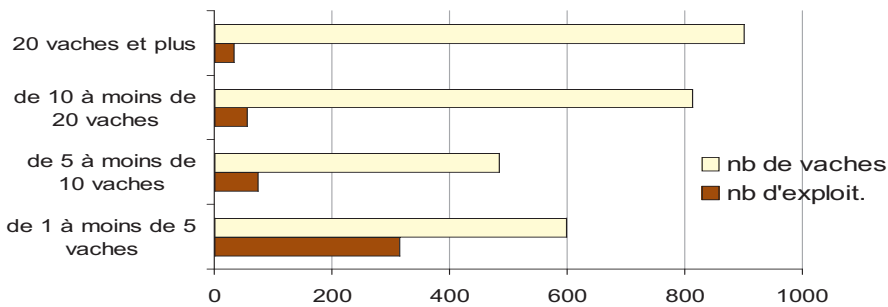
Moins d'une vache sur dix est de race vosgienne

Pour la totalité des sept départements (massif et hors massif), 3 884 vaches de race vosgienne sont recensées en 2010 chez 800 éleveurs. La répartition des vaches par région apparaît relativement équilibrée entre la Lorraine et l'Alsace, chacune ayant 45 % du total des vaches vosgiennes. La Franche-Comté comptabilise quant à elle 10 % de ces vaches.

Au niveau du massif vosgien, cette race ne représente que 9 % du total des vaches laitières. C'est dans ce secteur que l'on trouve toutefois l'essentiel des effectifs de vosgiennes (2 800 animaux pour 476 éleveurs), avec des troupeaux plus importants que dans la zone hors massif. La majorité des exploitations ont moins de 10 vaches mais l'essentiel du cheptel est présent dans des troupeaux plus importants.

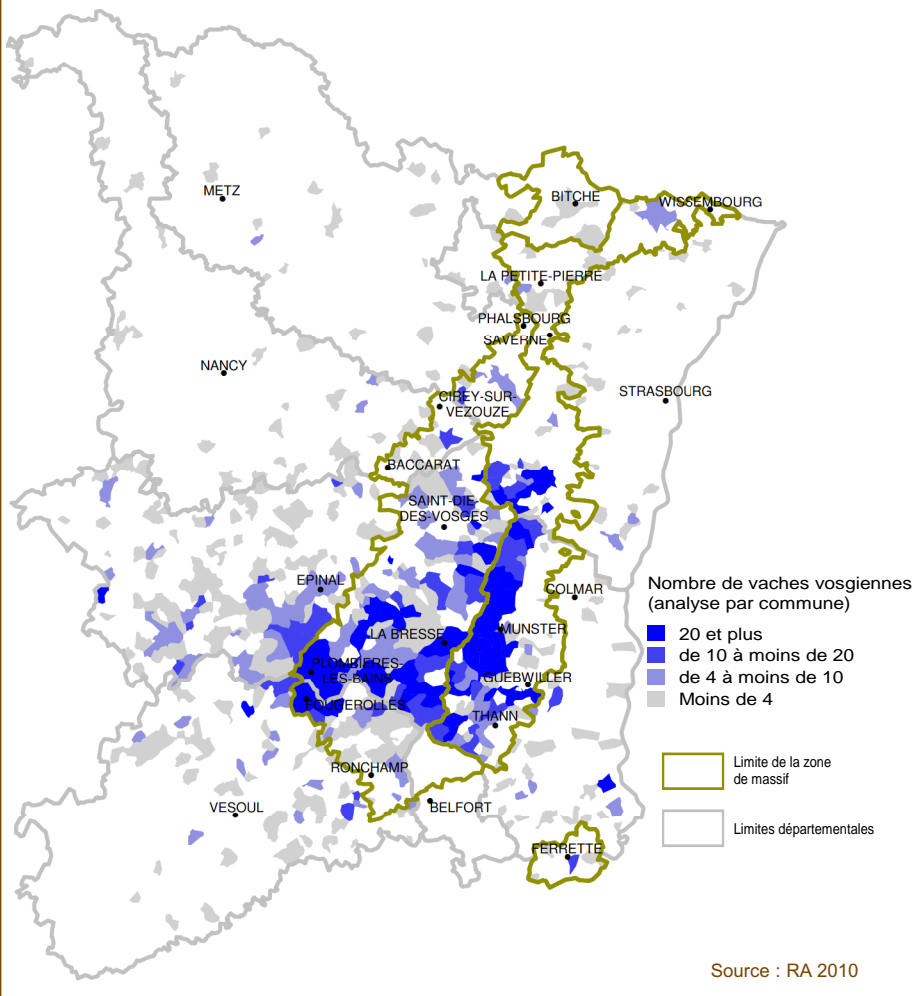
Sur le massif, les cheptels sont plus particulièrement situés en Alsace. Les structures entre 10 et 20 vaches vosgiennes représentent dans cette région 553 vaches contre seulement 218 en Lorraine.

Répartition du cheptel de vaches vosgiennes en zone de massif



Source : RA 2010

Répartition des vaches vosgiennes par commune en 2010



Brebis et chèvres plus présentes en massif

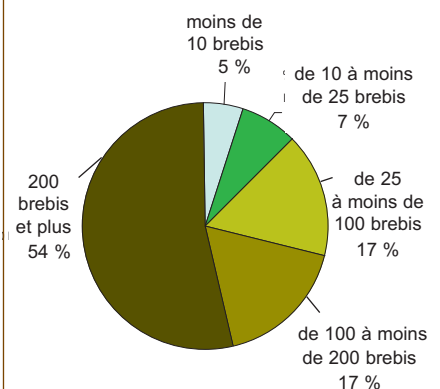
Les ovins destinés à la production de viande en zone de massif constituent l'essentiel du cheptel avec près de 24 000 brebis mères. Les 520 élevages ovins du massif représentent une faible partie (10 %) de la production ovine des trois régions. Répartie sur tout le massif, cette production n'est pas une spécificité locale puisque la densité de brebis à l'hectare de prairie est comparable aux zones hors massif des trois régions. Le nombre de brebis par troupeau se situe autour de 50 en Alsace et en Lorraine. Les troupeaux en Franche-Comté ne comprennent que 26 brebis par élevage.

La taille des élevages ovins est plus petite en zone de massif puisque plus de la moitié des élevages d'ovins élève plus de 200 brebis mères alors qu'en plaine ces élevages représentent 71% des exploitations. Comme au niveau national, l'activité ovine se concentre dans le massif vosgien mais l'effectif de brebis se maintient depuis 2000 alors qu'on constate un fort recul de la production française.

Au sein du massif, moins de 300 exploitations caprines, représentant 3 500 chèvres, transforment leur lait pour vendre directement la production fromagère.

L'essentiel du cheptel caprin se retrouve dans les troupeaux de 25 chèvres et plus.

Structure des élevages de brebis en zone de massif en 2010

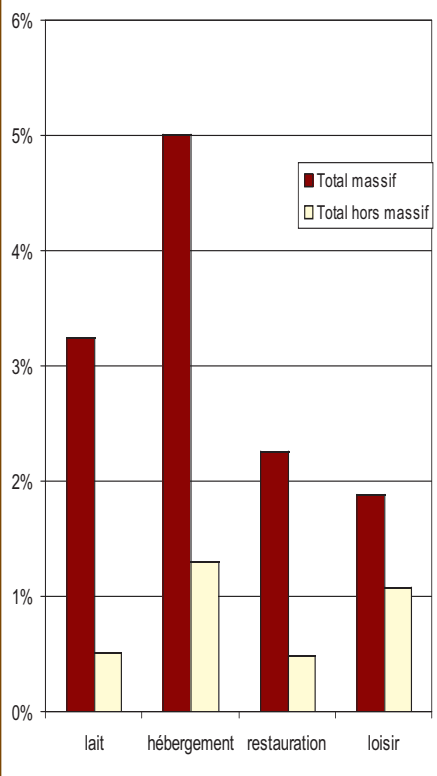


Source : RA 2010

Des activités plus diversifiées en massif

Les activités de diversification, autres que la production ou le vin, sont très présentes sur le massif avec 22 % des exploitations ayant au moins 1 activité contre 15 % hors massif. La part du chiffre d'affaires concerné est également plus importante. L'activité d'hébergement est la plus répandue avec 293 exploitants. La vente directe, toujours hors vin, est également une caractéristique du massif avec 33 % des exploitations la pratiquant (double du hors massif). Dans le Haut-Rhin, 1 personne sur 2 exerce ce mode de vente. Toutes les exploitations la pratiquent indépendamment de la taille contrairement au hors massif où elle est plutôt l'apanage des petites structures. Le chiffre d'affaires en vente directe est aussi plus élevé qu'ailleurs (taux moyen de 55 % au lieu de 42 %) car la part d'agriculteurs spécialisés en vente directe (+ de 75 % des recettes) est plus importante.

Part des exploitations ayant une activité de diversification



Source : RA 2010

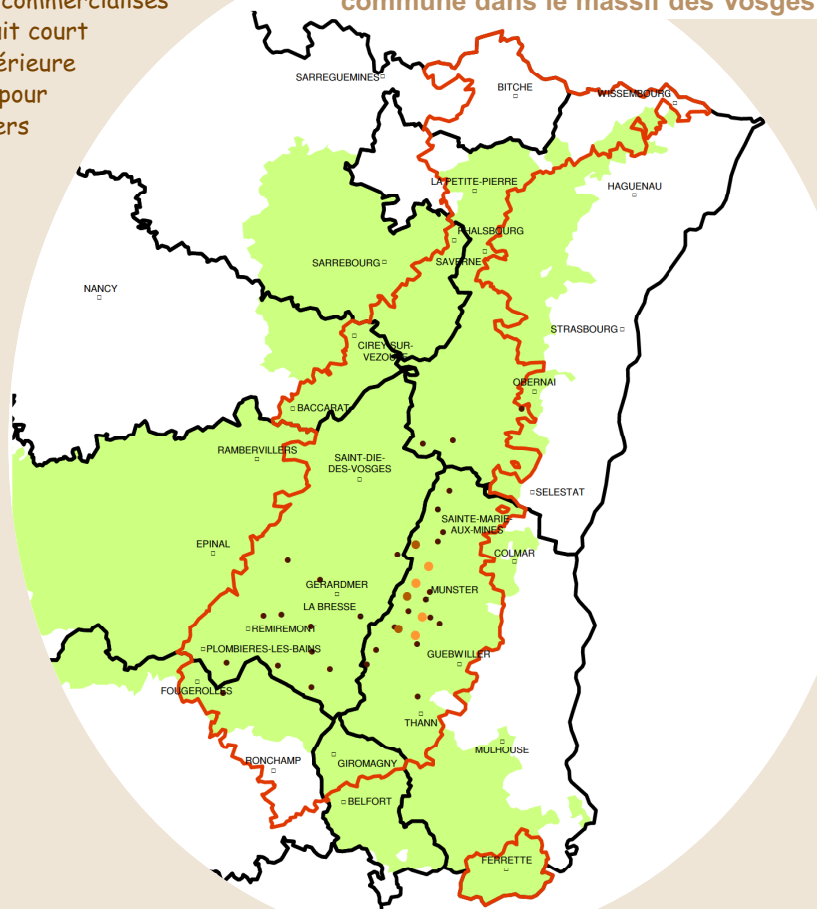
MUNSTER FERMIER

Les producteurs laitiers qui transforment le lait produit sur leur exploitation peuvent utiliser la mention « Fabrication fermière » ou « Fromage fermier ». La production de Munster fermier s'élevé à 580 tonnes par an en moyenne sur les 10 dernières années. Sur l'ensemble de l'aire géographique AOP/AOC, 88 producteurs de Munster fermier sont habilités par l'INAO dont 95 % d'entre eux dans la zone du massif vosgien. Les exploitations sont majoritairement dans le Haut-Rhin, regroupées sur les cantons de Munster et Lapoutroie, la part des producteurs lorrains étant réduite à 21 % (département des Vosges).

Les producteurs de Munster fermier représentent près de 10 % de l'ensemble des producteurs laitiers du massif Vosgien. Du fait de leur localisation dans les zones les plus montagneuses et herbagères, et de la présence d'un outil de transformation permettant plus de valeur ajoutée, les exploitations productrices de Munster fermier ont des caractéristiques bien particulières : plus des 3/4 sont de taille moyenne ; l'orientation technico-économique est essentiellement laitière ; l'atelier laitier est en moyenne nettement plus petit ; les surfaces fourragères principales (SFP) sont essentiellement constituées de surfaces toujours en herbe (STH) ; la présence d'une activité de transformation et de commercialisation permet de maintenir plus de main-d'oeuvre sur l'exploitation.

Pour la commercialisation, 97% des producteurs de Munster fermier utilisent des circuits courts (pas plus d'un intermédiaire) et 94 % effectuent de la vente directe. La part du chiffre d'affaires des produits laitiers commercialisés en circuit court est supérieure à 50 % pour deux tiers d'entre eux.

Producteurs de munster fermier par commune dans le massif des Vosges



Nombre de producteurs habilités par commune

- 3 producteurs et moins
- 4 à 5 producteurs
- 6 à 7 producteurs

Massif des Vosges

Aire Géographique AOP Munster ou Munster Géromé

Source : INAO- DATAR

Pour en savoir plus au niveau France : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Publication disponible sur le site internet www.draaf.lorraine.agriculture.gouv.fr

Reproduction autorisée sous mention de la source : Agreste - Massif des Vosges
Photos Draaf Lorraine - Commissariat du Massif

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORÊT

**Service Régional de l'Information Statistique et
Économique de Lorraine**

76, avenue André Malraux - 57046 METZ Cedex 1
Tél : 03 55 74 11 70 - Fax : 03 55 74 11 01
Courriel : srise.draaf-lorraine@agriculture.gouv.fr
Internet : draaf.lorraine.agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication : **Michel SINOIR**

Rédaction : **Noël SPITZ - Claude WILMES**

Mise en page : **Christine PERINI**

Impression : Reprographic S.A.

Dépôt légal : à parution

ISBN : 978-2-11-097711-3

JUIN 2013

Agreste : la statistique agricole

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction Régionale de L'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service Régional de l'Information Statistique et Economique

Alsace : 14 rue du Maréchal Juin - CS 31009 - 67070 STRASBOURG Cedex

Franche-Comté : Immeuble Orion - 191 rue de Belfort - 25043 BESANCON Cedex

Lorraine : 76 avenue André Malraux - 57046 METZ Cedex 1

Commissariat à l'aménagement du massif des Vosges

3 - 5 rue de la Citadelle - BP 71014 - 57034 Metz Cedex 1

